

RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERE NORD-PAS-DE-CALAIS

s/c FSU - la halle aux sucres - rue des Archive - 59000 LILLE

mel : RESF5962@wanadoo.fr

(UNSA-Education, SUD Education, FERC-CGT, FSU, CNT-SSEC, SUD Santé-Sociaux, FCPE, MRAP, LDH, CSP59 ... ainsi que des individu-es.)

Lille, le 9 mars 2006

à Monsieur ANIAMBOSSOU
Sous-Préfet
Secrétaire Général Adjoint

Objet : situation administrative de Monsieur Jeef NZUIKI-SANGA

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,

Nous vous interpellons à propos de M. Jeef NZUIKI-SANGA, de nationalité congolaise, né le 04/12/1986 à Kinshasa, scolarisé au Lycée Professionnel Duhamel de Loos, arrêté le mardi 7 mars dernier aux alentours de la gare Lille Flandres.

Vos services ne sont pas sans savoir que Jeef, réfugié du Congo, mineur isolé lors de son arrivée en France en 2003, placé au foyer de l'enfance rue d'Esquermes à Lille, avait fait une demande d'asile, puis un recours face au refus de l'OFPRA, recours qui semble-t-il, à ses dires, est toujours en cours.

Or, ce jeune de 20 ans, élève en 2^{ème} année de BEP Sanitaire Thermique, résident en foyer (Foyer de jeunes travailleurs rue de Thumesnil à Lille) et bénéficiant de l'allocation jeune majeur (APJM), et qui poursuit avec un grand sérieux ses études depuis 2003, se trouve aujourd'hui au centre de rétention de Lesquin.

Pour Jeef, c'est l'interruption d'un parcours exemplaire, dont il arrive presque à l'aboutissement, et qui doit lui permettre bientôt un départ prometteur dans la vie active. Les preuves de son intégration et de sa volonté à construire solidement son avenir ici ne sont plus à faire. C'est pourquoi le sens de cette interruption brutale de sa scolarité, qui plus est, l'année même de ses examens et alors qu'il a bientôt des stages à effectuer, nous échappe.

Cette interpellation et ce placement en centre de rétention, outre l'inquiétude qu'ils soulèvent parmi nous et au sein de l'équipe éducative du Lycée Duhamel, nous interroge: en effet, qu'en est-il de ce dont nous avons convenu en août 2005 et à nouveau lors de notre rencontre le 1^{er} février dernier, et vos propres paroles, affirmant la possibilité pour les jeunes scolaires de terminer leur année en cours.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de libérer cet élève et de procéder à la régularisation de sa situation administrative afin de le laisser poursuivre son cursus et entamer sa vie professionnelle dans notre pays.

En souhaitant que vous examiniez avec soin le dossier de M. Jeef NZUIKI-SANGA et que vous nous confirmiez par là-même les engagements sur lesquels nous nous étions quittés lors de notre dernière entrevue,

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, l'expression de nos sentiments respectueux.

Contact RESF 59-62 sur ce dossier: M Hérim Christophe : 06.83.56.03.07